

par une filiale à un compagnie mère non établie au Canada, dont elle est la propriété exclusive, soient exempts de l'impôt constituant une autre concession. Sauf erreur, cela aura pour effet, par exemple, d'augmenter dans une certaine mesure sinon sensiblement, les bénéfices déjà considérables de l'Aluminium Limited, qui a un grand nombre de filiales en dehors du Canada.

De même, la résolution qui accorde à l'industrie pétrolière un dégrèvement de 50 p. 100 à l'égard des nouveaux puits est onéreuse et, à mon sens, imméritée. Aucune industrie n'a réalisé plus de bénéfices que l'industrie pétrolière. Aucune industrie dans ce pays ne détient un monopole aussi bien établi. L'Imperial Oil, une filiale de la Standard Oil of New Jersey, domine l'industrie pétrolière au Canada. De fait, il y a quelques années, selon les témoignages rendus au cours de l'enquête sur les écarts de prix, elle avait la haute main sur 90 p. 100 de l'industrie pétrolière. Il est possible que ce chiffre ait quelque peu diminué depuis quelques années. Alors, le public doit-il assumer le risque de forer de nouveaux puits tandis que les actionnaires privés en retireront tous les bénéfices qui en résulteront? Cet octroi de subventions aux intérêts privés fait-il partie de la tradition de l'entreprise privée? Je prétends le contraire. Peut-on considérer que l'industrie pétrolière accomplit le rôle qu'elle doit jouer dans la société lorsqu'elle exige des encouragements spéciaux pour consentir à forer de nouveaux puits? Il est légitime de déduire du revenu imposable des frais de recherches, mais c'est bien ce que nous faisons envers l'industrie privée. Le Gouvernement nous donnera-t-il l'assurance que lorsque les hostilités auront pris fin on donnera toute l'impulsion possible aux recherches publiques par l'intermédiaire d'une agence telle que le Conseil national des recherches? J'estime qu'on s'est montré mesquin envers le Conseil national des recherches et les jeunes hommes de science qui y sont attachés. La fleur de ces jeunes gens est écartée de notre Conseil national des recherches qui devrait constituer un des principaux moyens d'aider au progrès industriel et économique du pays.

Avant de terminer, et mon temps de parole achève, je tiens à dire quelques mots sur les perspectives d'après-guerre. L'exposé budgétaire reconnaît qu'un lien étroit unit les années de guerre et la période qui suivra le conflit. Cela est évident, mais à mon sens, les propositions du ministre n'offrent aucune solution au problème de notre époque et c'est là une grande lacune. Il s'agit de faire disparaître la misère au milieu d'une abondance réelle et virtuelle. Nos combattants méritent le mieux que nous ayons à offrir. Il ne faut

pas qu'ils retrouvent au Canada des conditions propres à une ère passée. Donc, afin que la situation qui a régné après la dernière guerre ne se reproduise pas, préparons-nous dès maintenant à dépenser au moins 5 milliards pendant les deux années qui suivront le conflit. Pourquoi ai-je formulé cette proposition si souvent à la Chambre depuis deux ou trois ans? Parce que je crois qu'en dressant nos projets d'après-guerre, nous devons poser un objectif, nous assurer que les fonds nécessaires seront disponibles et que le Parlement est prêt à voter les crédits voulus. Si nous pouvons affecter 5 milliards en un an à la poursuite de la guerre, comme nous le faisons cette année, nous devrions, au moins, engager le Parlement à dépenser 5 milliards pendant les deux années qui suivront le conflit. Si nous agissons ainsi, je crois que nos gens dresseront des plans sur une grande échelle, en vue de répondre aux besoins d'après-guerre en matière de logement, d'électrification et d'autres améliorations au niveau d'existence du pays.

Je crains l'avenir si nous n'élaborons pas des plans embrassant tous les domaines. Je crois que de grands bouleversements économiques et sociaux se manifestent dans certains pays. Malgré ce qu'ont dit d'autres honorables députés aujourd'hui, c'est leur parti qui préconise la révolution. Nous désirons pour notre pays le progrès démocratique et méthodique. C'est à cette fin que nous nous sommes organisés et c'est dans cette voie que nous désirons diriger l'opinion publique au pays. Cette dépense semble insignifiante en comparaison de nos dépenses de guerre, mais j'insiste sur le fait qu'elle représente un montant minimum. Elle constitue au moins un objectif concret que nous pouvons espérer atteindre afin d'améliorer les conditions au Canada à l'avenir.

En prenant cet engagement, nous démontrons que notre désir d'ériger un ordre nouveau est sincère. Le gouverneur de la Banque du Canada et le comité James de la reconstruction sont d'avis que l'emploi intégral après la guerre exige des immobilisations annuelles d'un milliard et demi. Ce n'est pas là mon opinion mais bien celle du président du comité James et du gouverneur de la Banque du Canada. Donc, nous n'avons pas tellement exagéré, comme l'ont donné à entendre nos critiques à ce moment-là, lorsque nous avons proposé, il y a deux ans, de dépenser 5 milliards pendant les deux années qui suivraient la guerre. L'entreprise privée, laissée à elle-même, est tout à fait incapable de fournir ce montant. Les prévisions les plus optimistes de ses partisans lui sont de beaucoup inférieures. Il nous faut une liberté nouvelle qui nous permette d'organiser la pro-